

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE À LA CENTRALE DE CHOOZ

AYEZ LES BONS RÉFLEXES



**DOCUMENT
IMPORTANT À LIRE
ET À CONSERVER**



QU'EST-CE QUE LE PPI ?

C'est le Plan Particulier d'Intervention **établi par le Préfet** pour garantir la **sécurité des populations riveraines** en cas d'accident majeur dont les effets dépasseraient les limites de la centrale. Ce Plan permet de **planifier les moyens de secours**, d'indiquer à la population les **comportements à adopter** en vue de limiter les conséquences d'un sinistre.

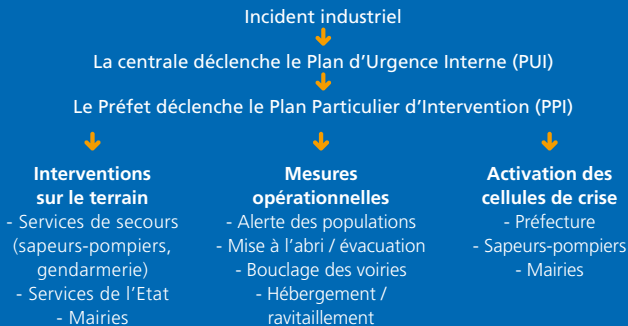
COMMENT EST-IL RÉALISÉ ?

Le PPI se base sur les études de danger réalisées par l'exploitant, analysées puis validées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). En fonction de l'importance des effets potentiels, des mesures préventives sont prises pour garantir la sécurité des populations. En cas d'incident, la centrale de Chooz doit mettre en œuvre les mesures d'urgence prévues dans le cadre de son Plan d'Urgence Interne (PUI). En tant que directeur des opérations de secours, le Préfet, sur proposition des services de secours, déclenche le PPI et coordonne l'ensemble des moyens d'intervention. Les maires, responsables de la protection de leurs administrés, activent les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et organisent l'assistance et le soutien aux populations évacuées.

Les communes concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale de Chooz



CHAÎNE D'ALERTE D'UN PPI



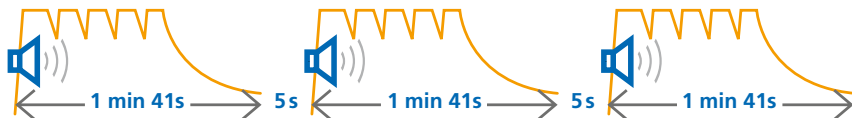
EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE, VOUS SEREZ ALERTÉS ET INFORMÉS

HABITANTS DE LA ZONE A (PÉRIMÈTRE DE 2 KM) :

> Par les sirènes fixes de la centrale*

Début de l'alerte : trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. Le son est modulé, montant et descendant.

1min 41s — 5 s — 1min 41s — 5s



> Par un appel téléphonique

Si vous habitez dans un rayon de 2 km de la centrale (zone A), un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile vous donnera la conduite à tenir.

HABITANTS DES ZONES A,B ET C (PÉRIMÈTRE PPI) :

> Par la radio

- **Radio Fugti** : sur 90,3 FM/Givet, sur 103,8 FM/Vireux, sur 99,3 FM/Hargnies, sur 102 FM/Fumay
- **France Bleu Champagne-Ardenne** : sur 100.9 FM/Charleville-Mézières
- **Radio RVM** : sur 107,1 FM/Fumay et Haybes, sur 101,5 FM/Monthermé et les Hautes-Rivières

> Par les véhicules d'alerte

Fin de l'alerte, il n'y a plus de danger :

- la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.
- le Préfet confirme cette information dans les médias.

* testées tous les premiers mercredis du mois à midi

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI



Dans un bâtiment clos (ne restez pas dans un véhicule).

- Fermez portes et fenêtres.
- Arrêtez les ventilations mécaniques et les chauffages à combustion dans l'habitation.



Ecoutez Radio Fugis, France Bleu Champagne-Ardenne, radio RVM

- Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences.



Laissez vos enfants à l'école.

- Ils seront à l'abri dans leur établissement scolaire et pris en charge par leurs enseignants.



Si vous êtes agriculteur, vous devez aussi

- Maintenir à l'abri les animaux dans des locaux fermés.
- Les laisser au pré s'ils sont éloignés de la ferme.

Pendant ce temps, vous pouvez :

- Boire l'eau du robinet.
- Boire les boissons conditionnées en bouteille ou en brique, y compris le lait.
- Consommer les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident.

LORSQUE LE PRÉFET VOUS DEMANDE DE PRENDRE DE L'IODE



Le comprimé d'iode sature la glande thyroïde et empêche la fixation de l'iode radioactif qui serait présent dans l'air en cas de rejet radioactif accidentel.

Le comprimé est à prendre avec une boisson (eau, lait ou jus de fruit).



Dès à présent, lisez attentivement la notice des comprimés pour d'éventuelles contre-indications (consultez votre médecin). Conservez la boîte à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Adultes,
femmes enceintes,
enfants de + de 12 ans
2 comprimés

Enfants de 3 à 12 ans
1 comprimé

Nourrissons
de 1 à 36 mois
1/2 comprimé*

Nourrissons
de 0 à 1 mois
1/4 de comprimé*

** à écraser au préalable*

Chiens de grande taille
1 à 2 comprimés

Petits chiens et chats
1/4 à 1/2 comprimé

LES COMPRIMÉS SONT DISTRIBUÉS GRATUITEMENT DANS LES PHARMACIES IMPLANTÉES DANS LE PÉRIMÈTRE PPI AUTOUR DE LA CENTRALE (ZONES A, B ET C).

LORSQUE LE PRÉFET VOUS DEMANDE D'ÉVACUER



Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé

N'oubliez pas : médicaments, papiers d'identité, carte Vitale...

Préférez un sac souple à une valise encombrante.



Coupez le gaz, l'électricité et l'eau



Emmenez vos animaux familiers



Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clé



Rejoignez les **Centres d'Accueil** et de **RE**groupement prévus dans votre commune

Pour les structures collectives (établissements scolaires et médicaux-sociaux...), l'évacuation vers les **CARE** est organisée par le Préfet.

LIEUX DE REGROUPEMENT EN CAS D'ÉVACUATION*

- **Aubrives**
 - Complexe polyvalent, rue Francis Poulenc
- **Charnois**
 - Salle communale, place de la Mairie
- **Chooz**
 - Salle polyvalente et nouvelle école maternelle, rue du Baty
 - Nouvelle Halle, rue Jeanson, place de l'Eglise
- **Fépin**
 - Salles polyvalentes
- **Foischés**
 - Salle polyvalente et mairie, 13 route de Charlemont
- **Fromelennes**
 - Salle du Richat
- **Givet**
 - Salle Andrée et Pierre Viénot, et relais VTT, Domaine de Mon Bijou, route des chaumières
 - Centre culturel Pierre Tassin, rue Méhul
- COSEC Gérard Tassin, rue Berthelot
- COSEC Charles de Gaulle et gymnase Justin Labourey, rue du Paradis
- Base nautique, au Caravaning, rue Berthelot
- Centre aqualudique Rivea, route de Beauraing
- Cinéma le Manège, place Jacques Sourdille
- La « Maison de la Rencontre », rue Jules Gilbert
 - **Ham-sur-Meuse**
 - Salle des fêtes communale, place de la mairie
 - Eglise, rue principale
- **Hargnies**
 - Salle de Launet, place de Launet
 - Salle Le Château, place de Launet
- **Hierges**
 - Salle polyvalente, rue du cimetière, face à la mairie
- **Landrichamps**
 - Salle polyvalente
- **Montigny-sur-Meuse**
 - Salle basse, Mairie
 - Église
- **Rancennes**
 - Salle polyvalente, rue de l'Aviette
 - Ecole de Rancennes, 1 place des écoles
- **Vireux-Molhain**
 - Gymnase, 82 avenue Posty
 - Salle des fêtes MPT, montagne des vignes
 - Salle de réunion, rue Gambetta
- **Vireux-Wallerand**
 - Salle des fêtes, place des Tries
 - Centre socio-culturel, rue du Ridoux
 - COSEC, rue de la campagne

* des lieux d'accueil supplémentaires pourraient être ouverts



Les communes concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale de Chooz

2 km



Légende

— ZONE A

— ZONE B

— ZONE C

— Frontière

Les populations belges peuvent se rapprocher des administrations communales pour plus de renseignements.

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous entendez le signal d'alerte de la sirène,
vous recevez une alerte sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment



2

Je me tiens
informé(e)



3

Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école



4

Je limite mes
communications
téléphoniques



5

Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction



6

Je me prépare à une
éventuelle évacuation



www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

CE QU'IL FAUT RETENIR

DÈS L'ALERTE,
PREMIERS RÉFLEXES :
Se mettre à l'abri et à l'écoute



Identifiez votre zone : A, B ou C (voir carte)
et appliquez la conduite à tenir associée

SI LE PRÉFET VOUS LE DEMANDE :
Prenez de l'iode



Rejoignez le Centre d'Accueil et de
REgroupement de votre commune



COMMENT SE TENIR INFORMÉ ?

Le Plan Particulier d'Intervention
est consultable dans votre mairie.

Pour toute information
complémentaire :

• **Préfecture des Ardennes**

Tél : 03.24.59.66.00

www.ardennes.gouv.fr

 @Prefet08

 [Préfet des Ardennes](https://www.facebook.com/PrefetdesArdennes)

• **Autorité de Sûreté Nucléaire**

www.asn.gouv.fr

 @ASN

• **EDF Centrale
nucléaire de Chooz**

edf.fr/chooz

 @EDFchooz

